

rons de permettre au député d'Edmonton-Centre et au député de Cape Breton-East Richmond de poser leurs questions demain.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous indiquer les travaux prévus pour le reste de la semaine et la semaine prochaine, surtout en ce qui a trait au bill C-125, le deuxième bill sur l'assurance-chômage, qui, d'après ce qu'avait laissé entendre le ministre mercredi dernier, suivrait ce débat? Le gouvernement a-t-il l'intention de reporter l'étude de ce bill ou de le retirer afin d'y apporter des changements, étant donné qu'hier le Nouveau parti démocratique a indiqué qu'il ne l'appuierait pas dans sa forme actuelle?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons le présent débat aujourd'hui et jusqu'à ce qu'il soit terminé. Quand il sera terminé, aujourd'hui ou demain, nous étudierons l'amendement au Code criminel, la peine capitale.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: Je signale aux députés que je voudrais mettre à l'étude le plus tôt possible le bill sur le pilotage qui est inscrit au *Feuilleton*.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Vous en avez de l'influence, Stan.

L'hon. M. MacEachen: Lorsqu'ils auront lu le bill, les députés comprendront l'importance de la date du 1^{er} février puisque certains règlements seront alors abrogés à moins que la Chambre n'intervienne. Le bill est donc présenté pour cette raison. Pour ce qui est de la dernière partie de la question du député, s'il veut bien me donner son opinion au sujet du bill, je pourrais peut-être décider du moment où le mettre à l'étude.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à l'ordre des travaux, permettez-moi de demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire quelle priorité il accorde au bill C-132, portant sur les investissements étrangers. L'étudiera-t-on le plus tôt possible...

M. Paproski: Seulement si vous le voulez, Stan.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... ou le gouvernement étudiera-t-il la possibilité de le renvoyer au comité afin qu'on y apporte des améliorations avant que nous commencions à l'étudier?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le gouvernement attache une très grande importance à ce bill. On le mettra à l'étude le moment venu.

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorderai la parole au député dans un instant et au député de Cape Breton-East Richmond qui désire poser la question de privilège.

Questions orales

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je m'excuse de poser la question de privilège. J'ai épuisé tous les autres moyens qui m'auraient permis d'y trouver une réponse. La question de privilège porte sur l'intégrité de la Chambre et sur le bien-être des mineurs au Cap-Breton. Je dois dire que l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale et moi-même avons commencé à nous y retrouver dans le labyrinthe des problèmes. Le ministre actuel fait de même. La question de légalité entre en jeu. La question de privilège découle de cette question de légalité puisque je demande que l'on tienne compte du procès fédéral qui a eu lieu récemment. Je voudrais demander au président du Conseil du Trésor si le Conseil du Trésor peut autoriser la retraite obligatoire d'un individu avant l'âge normal de 65 ans.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut peut-être poser la question au ministre. Le ministre veut peut-être donner une opinion de nature juridique ou répondre à la question du député. Toutefois, on ne peut certainement pas dans ce cas poser la question de privilège. Je comprends l'importance de la question, surtout pour le député de Cape Breton-East Richmond, mais je ne crois pas que le Règlement et l'usage permettent de chercher à obtenir des renseignements, aussi importants et pertinents qu'ils puissent être, en posant la question de privilège.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demande l'aide de la Chambre ou de tout député qui puisse me répondre. Compte tenu de la bonne mesure législative que la Chambre a adoptée en juin 1967, comment le gouvernement en tire-t-il parti?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. MacInnis: Je demande l'aide de tout député qui puisse me répondre.

M. l'Orateur: Je saisis très bien de quoi parle le député. La question a été soulevée à la Chambre de temps à autre. Elle a été étudiée au comité. Divers députés sont conscients de la situation. Je le répète, je doute qu'on puisse résoudre la difficulté ou régler le problème en invoquant le Règlement ou en posant la question de privilège.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque de nouveau le Règlement. Je ne veux pas discourir. Je veux en finir. Comment puis-je obtenir une opinion juridique si je m'adresse à la Couronne? Qui me fournira cette opinion juridique? Si la Cour fédérale du Canada retirait au Trésor cette autorisation, comment pourrait-elle s'appliquer aux mineurs de Île du Cap-Breton?

• (1520)

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Je m'excuse auprès du député de Gander-Willington. Il veut invoquer le Règlement. J'avais donné la parole au député de Cape Breton-East Richmond, qui avait donc la priorité pour poser sa question de privilège.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'espère ne pas enfreindre le Règlement en demandant au leader du gouvernement à la Chambre s'il peut nous donner une indication de l'attitude du gouvernement à l'égard des priorités applicables au programme de sécurité du revenu familial, dont il a été question dans le discours du trône et à propos duquel, j'en suis sûr, bien des députés reçoivent des centaines de demandes de renseignements. Le gouvernement projette-t-il de présenter le bill pertinent?